



24, Bd Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY sur SEINE
Tél : 01 56 20 02 91
Fax : 01 56 20 14 70
E-mail : infosnup@orange.fr
Site : www.snup.fr

25 juin 2020

CONTRIBUTION AU SEGUR DE LA SANTÉ

PREAMBULE

Les enjeux du Ségur de la Santé sont clairement énoncés : rénover et moderniser le système de santé en profondeur, privilégier la qualité des soins en accordant plus de reconnaissance et de moyens à tous les professionnels de santé, qu'il s'agisse de la médecine de ville, de l'hôpital ou des établissements médico-sociaux.

Force est, effectivement, de constater que l'organisation, le pilotage et la gouvernance du système de santé, basés sur un système comptable, ont eu un effet délétère sur la qualité des soins ainsi que l'égalité d'accès à ces soins sur l'ensemble du territoire.

Nous connaissons ces dernières décennies un véritable développement des connaissances en médecine, psychiatrie, neurosciences, pratiques de prévention, sciences de l'éducation et de la rééducation, etc. Les compétences et les champs de pratique des psychomotricien.ne.s ont ainsi largement évolué et il n'est aujourd'hui plus nécessaire de prouver la pertinence de leur intégration au sein des équipes pluriprofessionnelles de la santé, du médico-social et de l'éducation.

Si les psychomotriciens font partie intégrante du paysage de la santé, la réglementation de leur exercice reste lacunaire en divers domaines, freinant considérablement le développement de l'offre de soins, de la recherche spécifique à la psychomotricité et à ses champs de pratiques.

Les chantiers de rénovation du cadre d'exercice des psychomotriciens ont trop longtemps été abandonnés, repoussés, par les gouvernements successifs. Le Ségur est donc l'occasion pour les psychomotricien.ne.s et le SNUP en particulier, de renouer le dialogue pour réaffirmer l'ensemble des revendications concernant la reconnaissance et l'enracinement de la profession de psychomotricien dans le système de Santé.

Le SNUP souhaite donc se saisir du Ségur pour être acteur et force de propositions, dans l'objectif d'effectuer un réel virage et faire émerger un système de santé basé sur la qualité et la continuité du parcours de soins, plus proche de la réalité de terrain et des inégalités territoriales.

Objectif n°1 : Moderniser le cadre d'exercice du psychomotricien

- Rénover rapidement le décret de compétences des psychomotriciens à partir des référentiels compétences et métier aboutis lors des travaux avec la DGOS en 2011,
- Réactualiser expressement de la réingénierie du diplôme d'État de psychomotricien débutée en 2009 avec aboutissement au plus tard le 1er trimestre 2021 comprenant l'augmentation de la durée d'étude en Institut de Formation en Psychomotricité à 10 semestres validés par 300 ECTS,
- Permettre l'harmonisation et la conformité avec les différents arrêtés pour la poursuite de l'intégration au processus de Parcoursup en définissant un calendrier de mise en œuvre,

Objectif n°2 : Soutenir la recherche en psychomotricité

- Rechercher et développer de financements pour la recherche paramédicale à l'université en dehors des Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale
- Intégrer les psychomotricien.ne.s aux travaux de recherche dans leurs domaines d'activité (prévention, bilan, thérapeutiques...)
- Favoriser l'accès des psychomotricien.ne.s à la recherche universitaire par le développement d'une filière doctorale en Psychomotricité

Objectif n°3 : Soutenir et déployer l'exercice libéral

- Inscrire au code de la santé publique de l'exercice libéral des psychomotricien.ne.s,
- Revaloriser des interventions des libéraux (psychomotricien.ne.s mais aussi ergothérapeutes et psychologues) dans le cadre du forfait d'intervention précoce TND, avec prise en compte des temps et frais de déplacements (indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) et indemnités horokilométriques (IK)),
- Réaffilier tous les psychomotricien.ne.s libéraux à la Cipav, quel que soit le statut juridique de leur entreprise,

Objectif n°4 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins

- Ouvrir dans de brefs délais un véritable chantier de modernisation du système de santé et de son financement, avec une concertation sur l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), la Tarification à l'Activité (T2A), la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), le management... accompagné d'un calendrier précis.
- Revaloriser des grilles notamment concernant les débuts de carrière,
- Réévaluer les salaires qui doivent être équivalents à minima à la moyenne de l'OCDE,

- Mettre en place immédiatement d'une réglementation visant à restreindre au maximum le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) et à l'intérim dans le système hospitalier, avec reprise des processus de titularisation pour tous les agents et reconnaissance de ce protocole pour tous les agents en poste depuis plus de 2 ans, et fin du système de vacation (qui n'est pas approprié pour nos professions du soin (excepté dans le cadre d'actions très spécifiques) dans l'embauche d'un agent)
- Arrêter les fermetures des lits et services,

Objectif n°5 : Proposer un système de santé axé sur l'égalité, la qualité et la continuité

- Rénover en urgence et de façon fondamentale de la prise en charge en psychiatrie et pédopsychiatrie,
- Ouvrir des unités/services/lits/structures et ouvertures de postes partout où cela est nécessaire sur avis des équipes de terrain,
- Adapter l'offre de soin en psychomotricité par rapport aux territoires de santé et notamment ouvertures de postes de psychomotricien.ne.s dans les services de psychiatrie adulte,
- Mettre en place et développer une véritable politique de prévention avec ouvertures de postes dans les unités permettant ce travail (unités mère-bébé, services de néonatal, etc.) et dans les structures sociales (crèches, PMI, ...),
- Supprimer les feuilles de route imposées par les Agences Régionales de Santé (ARS) qui entraînent des ruptures dans le fonctionnement des structures (dans les parcours de soins). Ré-ouvrir la conception de telles feuilles de route à des échanges avec les acteurs de terrain de façon à ce qu'elles allient continuité et innovation. Accompagner ces directions d'investissement financier (en formation, en matériel pédagogique et thérapeutique).
- Permettre le libre choix du mode d'exercice et l'indépendance du professionnel de santé afin de soutenir un maillage territorial pluridisciplinaire au plus proche des besoins de nos concitoyens plutôt que de multiplier les centres de santé.
- Reconnaître la diversité des activités des professionnels de la santé et du social et les intégrer au temps de travail pour tous les professionnels (préparations, analyse des pratiques, rédaction de comptes-rendus obligatoires, participation aux réunions pluridisciplinaires, formation et accompagnement des stagiaires, recherche...)
- Pérenniser les actes de télésoins autorisés durant l'état d'urgence et soutenir financièrement les structures et les professionnels libéraux dans l'acquisition et la maintenance des outils informatiques,
- Sécuriser et coordonner les travaux interprofessionnels en permettant aux psychomotriciens d'accéder à la Carte de Professionnel de Santé (CPS), au Dossier Médical Partagé (DMP) ainsi qu'aux messageries sécurisées et archivage informatique.

Le conventionnement des psychomotriciens avec les organismes d'assurance maladie est une nécessité, afin de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Le SNUP tient à rester vigilant sur ce sujet étant donné les limites de notre système de santé actuel, qui ont justement provoqué ce Ségur de la santé. Les possibilités et conditions de conventionnement des psychomotriciens dépendent directement des décisions qui seront prises lors des concertations, notamment celles concernant la modernisation du décret de compétence, l'aboutissement de la réingénierie du diplôme d'État et les orientations des politiques de financement de la santé.

Enfin, le SNUP rappelle que le remboursement des soins reste une revendication. Pour cela, structurer le cadre de remboursement, le rendre rentable et ajuster afin de garantir le niveau de vie des acteurs de santé et des psychomotricien.ne.s spécifiquement.

Suite à ces contributions, nous aspirons à un dialogue qui permette à chaque acteur de développer son programme. Recevoir des décisions prises de façon unilatérale relève-rait d'une gageure puisque cela est reçu comme une injonction. Nous nous tenons comme partie prenante et force de proposition pour venir en tant qu'interlocuteur avec les autres professionnels de santé, à la table de travail de cet événement du Ségur de la Santé en collaboration avec les acteurs gouvernementaux.

Le Conseil d'Administration du SNUP